



Mairie de Gosné
Place du Calvaire
35140 GOSNÉ

Tél. : 02 99 66 32 08
Email : mairie@gosne.fr

ARRETÉ DE RÉGLEMENTATION INTERDICTION DE STATIONNEMENT Parking devant la salle des sports - rue du Stade

Chasse aux œufs 12 avril 2026
organisée par le comité des fêtes

Le Maire de la Commune de GOSNE, ILLE ET VILAINE,

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 à L 2213.3 ;

Vu la demande du Comité des Fêtes de Gosné en date du 16 février 2026 ;

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement du parking de la rue du Stade devant la salle des sports pour permettre l'animation « **Chasse aux Oeufs** » organisée par le Comité des Fêtes de Gosné :

ARRETE

Article 1 – Le dimanche 12 avril 2026 de 9h00 à 13h00, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking devant la salle des sports rue du stade.

Article 2 – Les barrières de sécurité seront mises en place par les membres du Comité des Fêtes.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

Article 4 – Le Maire de la Commune de GOSNE, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Aubin du Cormier, le responsable de la Police Municipale de Liffré, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Gosné, le 17 février 2026

Jean DUPIRE
Maire de Gosné

